

Proposition de loi sur le secret des sources journalistiques

À la suite des nombreuses "fuites" d'éléments du dossier Clearstream dans la presse, le député UMP Jacques Briat a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de sa proposition de loi visant au « renforcement du respect de la présomption d'innocence en matière de communication judiciaire », déposée en novembre 2003 en pleine affaire Allègre. Il s'agit en fait d'obliger les médias à citer leurs sources dans les articles faisant état d'une enquête ou d'une instruction judiciaire. La Fédération nationale de la presse française a dénoncé cette proposition. M. de Villepin avait, quant à lui, assuré récemment que « la nécessité de protéger le secret des sources des journalistes » serait prise en compte « en cas de modernisation de notre système judiciaire ». Rappelons qu'en janvier dernier, le garde des Sceaux avait annoncé l'inscription dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse du « droit des journalistes à la protection de leurs sources d'information ».